



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## Procès-verbal Comité social territorial du 07 mars 2024

### Etaient présents :

#### Collège des représentants du personnel :

Yannick FILLOUX, Cyril PONTABRY, Myriam LABOULLE, Marion AUTEF, Franco MAURO, David NOEL, Sébastien BOUGON.

#### Collège des représentants de la collectivité :

Patricia MOUTAUD, Philippe VIARD, Brigitte CASTILLE.

Excusés : Sébastien VITTE, Dominique KERSKENS - collège des élus, Katia OUANAMI collège des représentants du personnel, Stella LARPIN - Assistant prévention, Virginie VESVRES assistante de prévention CCAS.

### Assistaient à la réunion :

Vincent BELLET - conseiller prévention, Patrick CHAMPAGNE, Julien TARNAT assistants de prévention, Delphine DELAIDE - DGS Mairie de La Souterraine, Isabelle MATHIEU - responsable RH, Julien MEYRAT - DST

### 1 - Consultation

- Adoption PV du CST du 14.12.2023.

*PV adopté*

- Adhésion au contrat collectif du centre de gestion de la Creuse pour la participation employeur sur la protection sociale complémentaire (commune et CCAS).  
Voir note jointe

*Adopté*

- Nouvelles conditions de promotion interne  
Voir note jointe

*Adopté*

- Révision des plafonds IFSE

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique.

Il se compose :

D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle ;

D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La délibération en vigueur est la délibération du 9 juin 2020 (n°2020/065). Elle a été complétée par la délibération du 4 mai 2021 (n°2021/057) et la délibération du 13 décembre 2022 (n°2022/155).

Il convient d'actualiser les montants individuels annuels de l'I.F.S.E. selon le tableau ci-annexé, afin qu'ils correspondent aux montants plafonds déterminés par les arrêtés ministériels applicables aux corps des fonctionnaires de l'Etat.

*Adopté*

- Recrutements apprenti  
Deux projets de recrutement d'apprenti sont envisagés :
  - ✓ Un apprenti ATSEM
  - ✓ Un apprenti maçon.

*Adopté*

## **2 - Information**

- Réorganisation des services

Le projet d'organigramme est présenté en CST.

Il a été présenté à chaque responsable de service et chef d'équipes.

Il sera présenté aux agents par service ou par équipe.

Il convient de procéder encore à quelques ajustements.

*Avis favorable*

- Fiches d'analyses d'accident de service

Une agent des écoles a reçu des coups de poings d'un enfant en tentant de le calmer.

Un agent s'est blessé au pied en descendant d'un escabeau.

### **Questions diverses :**

- Katia OUANAMI représentera le CNAS pour les agents.
- Cyril PONTABRY quitte la mairie de La Souterraine pour de nouvelles fonctions à la mairie de Guéret. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Il conviendra de le remplacer en CST.

- Questions des agents  
1/ Question : A la suite du vol de véhicule aux services espaces verts en novembre, est-il prévu d'en acquérir un autre ?

Réponse : un nouveau véhicule a été budgété.

2/ Question : à la suite des vols aux espaces verts, est-il prévu de sécuriser les lieux ?

Réponse : une réflexion est en cours : alarme, caméras....

3/ Question : locaux PAS'S : est-il envisagé un autre lieu ? ou des travaux ? est-il possible d'envisager l'achat de bureau (à la place de tréteaux et plateau) ?

Réponse : pas de changement de locaux envisagé. Des travaux de peinture en régie peuvent être réalisés.

Pour le bureau, le service du PAS'S aurait dû le prévoir dans son budget, néanmoins un bureau n'est pas utilisé au service technique, il peut être déplacé au PAS'S.

La présidente du CST



Les représentants du personnel